

PROCES-VERBAL de l'assemblée générale des actionnaires Groupe CGN SA

tenue le jeudi 30 juin 2022, à 9h30 au Casino de Montreux - Salon Claude Nobs

En présence des représentants¹ des autorités françaises et suisses, du canton de Vaud, représenté par M. Gérald Persiali, du Canton de Genève, représenté par Mme Léonie Chevret, du Canton du Valais, représenté par M. Favre, des villes de Lausanne et de Genève, de Monsieur le Syndic de Montreux et de Madame la Municipale, de Madame et Messieurs les Député[e]s, de Monsieur le Conseiller national, de Mesdames et Messieurs les actionnaires et en particulier, de M. Lionel Simonin, président de la section SEV CGN, M. Kurt Oesch, ancien président de la CGN et de Mme Fabienne Freymond Cantone, ancienne administratrice.

Président de l'assemblée : **Monsieur Benoit Gaillard**, président du Conseil d'administration
Secrétaire : **Monsieur Andreas Bergmann**, directeur général de la CGN

Scrutateurs : M. Fabrice Nicolet, représentant de la Banque Cantonale Vaudoise
M. Vincent Toriel, conseiller UBS, ici à titre privé

Scrutateurs suppléants M. Yves de Gunten, membre du Comité ABVL
M. Raymond Croset, ancien contremaître vapeur de la CGN et membre de l'ABVL

L'assemblée a été convoquée selon les règles légales et statutaires. Les actionnaires inscrits au Registre ont reçu la convocation comportant l'ordre du jour, datée du 2 mai 2022, et parvenue dans les délais statutaires. Le rapport annuel 2021, comprenant les comptes ainsi que le rapport de révision, a été mis à la disposition des intéressés au siège de la CGN dès le 31 mai 2022, ainsi qu'à l'entrée de cette salle. En outre, les publications requises selon l'article 16 & 36 de nos statuts ont été faites le 31 mai 2022 dans la FAO de Genève, dans la FAO Vaud, dans la FOOSC et dans le Bulletin du Valais, le 03 juin 2022. Les pièces justificatives [selon format transmis aux différents journaux] sont déposées sur le bureau de l'assemblée.

Selon la liste de présence, **85.45%** du capital-actions est représenté. L'assemblée peut délibérer valablement; le quorum est atteint.

Ordre du jour

1. Rapport annuel du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2021
2. Comptes consolidés et comptes annuels de l'exercice 2021 de groupe CGN SA
3. Rapport de l'organe de révision
4. Discussion, votes et décharge
5. Élections au Conseil d'administration
6. Désignation de l'organe de révision
7. Propositions individuelles et divers

¹ Le masculin est employé comme genre neutre, sans aucune intention discriminatoire.



1. Rapport annuel² du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2021

M. Benoit Gaillard, président du Conseil d'administration, remercie les actionnaires pour leur présence et dit tout le plaisir de se retrouver dans cette salle après l'assemblée générale de 2021 tenue par correspondance. À ce propos, il les remercie pour la confiance qu'ils ont alors exprimée en soutenant l'année passée les propositions du Conseil d'administration.

Le Président le rappelle, 2021 a été une année compliquée. Il aimerait ici rendre un hommage appuyé et remercier l'ensemble du personnel de la CGN, pour sa mobilisation particulièrement intense, entre contexte extraordinaire et densité de projets. L'engagement de toute la communauté de la CGN a permis de marquer 2021 de plusieurs réussites. Il termine par un message de travail et de mobilisation pour préparer les années à venir, celles d'une véritable renaissance de la CGN.

M. Andreas Bergmann, directeur général, présente le rapport de la Direction et rappelle les faits marquants de l'année. Malgré les pressions et une forte affluence touristique, l'entreprise a pu maintenir son offre tout en travaillant sur ses fondamentaux pour ses futurs succès. Cela est rendu possible grâce à des collaborateurs sains, formés et motivés et une flotte rénovée et rayonnante.

2. Comptes consolidés et comptes annuels de l'exercice 2021 de groupe CGN SA

Les comptes ont été mis à la disposition des actionnaires avec le rapport annuel dès le 31 mai 2022 au Siège social de la CGN. **Mme Maria Semenova**, directrice financière, est invitée à commenter les comptes.

Le Président rejoint Mme Semenova pour exprimer toute sa reconnaissance et remercier les collectivités publiques suisses et françaises pour le soutien exceptionnel par son ampleur, dont la CGN a bénéficié pendant la durée de la crise, sachant que chaque subvention supplémentaire fait l'objet de discussions et de votations de la part des parlements. Grâce à cela, la CGN n'a perdu ni ses compétences ni son savoir-faire et a parfaitement maintenu sa capacité de fonctionnement envers ses actionnaires, les touristes, les travailleurs et toutes les personnes qui traversent le lac. Elle a aussi pu garantir les emplois à la CGN et ainsi continuer à écrire son histoire.

3. Rapport de l'organe de révision

La lecture du rapport de l'organe de révision n'a pas été demandée. **M. Laurent Borgeaud**, réviseur chez Intermandat SA, en communique les conclusions.

Les comptes consolidés ainsi que le système de contrôle interne sont conformes à loi suisse et aux statuts de l'entreprise. Conformément aux dispositions légales, il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes consolidés défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

M. Borgeaud, au nom de la fiduciaire Intermandat SA, recommande d'approuver les comptes consolidés tels que soumis.

² Le rapport d'activité 2021 est disponible sur le site de la CGN [www.cgn.ch].



4. Discussion, votes et décharge

a | Discussion

- **Les subventions reçues pendant la pandémie concernent-elles uniquement les voies N1, N2 et N3 ou l'ensemble des croisières ?** [M. Martin-Hinrich Kunzendorf]

Le transport à la CGN se fait sur deux segments : le trafic régional, qui reçoit la participation des collectivités françaises, du canton de Vaud et de la Confédération, dans le cadre du financement des lignes régionales et le transport touristique qui lui reçoit une aide des 3 cantons bordiers du Léman, Genève, Vaud et Valais. La CGN a bénéficié d'un soutien supplémentaire lié aux pertes de recettes dues à la pandémie, dans les 2 domaines, selon des clés de répartitions spécifiques.

- **Qu'en est-il des recettes 2021 comparées aux recettes 2020 ?** [M. Martin-Hinrich Kunzendorf]

Globalement, les recettes sont meilleures en 2021 qu'en 2020, selon la progression suivante : les recettes étaient nettement moins bien pendant les 3 premiers mois de l'année, à cause du régime des restrictions. L'amélioration s'est fait sentir pendant la saison d'été pour atteindre, en septembre et octobre, les chiffres de 2019. Par contre, la CGN n'a pas reçu le même soutien en 2021 qu'en 2020, ce qui explique l'augmentation des charges.

- **Pourquoi comparer les comptes 2021 avec l'année 2019, année de la fête des vigneron et non pas une autre année ?** [Mme Silvia Hausherr]

La comparaison avec l'année 2019 est un choix tout à fait arbitraire. Avec 2018, par exemple, la comparaison aurait été encore plus favorable. 2019 est un indicateur, un point de référence important puisque c'est la dernière année avant la pandémie. Il sera amené à évoluer avec l'inflation qui s'annonce.

- **Les bateaux « Belle Époque » sont-ils considérés comme une entité séparée avec leurs propres comptes ?** [Mme Silvia Hausherr]

Chaque bateau moderne est comptabilisé comme un objet avec une valeur vénale inscrite au bilan. Les bateaux sont amortis à hauteur de 3% l'an. Lorsque des travaux sont entrepris, les coûts augmentent les charges du bilan. Concernant les bateaux « Belle Époque », les travaux entrepris sur ces bateaux sont amortis dans l'année et la valeur comptable du bateau est de 1.00 Fr. [voir le bateau Rhône par exemple].

b | Votes et décharge

Les 4 propositions du Conseil d'administration sont successivement mises au vote à main levée :

- > L'assemblée approuve les rapports du Conseil d'administration et de la Direction à **l'unanimité**, sans opposition ni abstention.
- > L'assemblée adopte les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice 2021 à **l'unanimité**, sans opposition ni abstention.
- > L'assemblée prend acte du rapport de l'organe de révision à **l'unanimité**, sans opposition ni abstention.
- > L'assemblée donne décharge à l'ensemble des organes de la société pour leur activité durant l'exercice 2021 à **l'unanimité**, sans opposition ni abstention.



5. Élections au Conseil d'administration

a | Élection des membres du Conseil d'administration³

Aucune autre proposition n'ayant été faite l'assemblée a procédé aux votes à main levée.

- > **M. Jérémie Lagarrigue**, administrateur CGN depuis 2015, est élu à l'unanimité sans opposition ni abstention.
- > **Mme Josiane Lei**, maire d'Évian-les-Bains, administratrice CGN depuis 2020, est élue à l'unanimité sans opposition ni abstention.
- > **M. Yves de Siebenthal**, président de Pro Vapores, vice-président de l'ABVL, administrateur CGN depuis 2006, est élu à l'unanimité sans opposition ni abstention.
- > **M. Gionata Piero Buzzini**, secrétaire général de la Ville de Genève, administrateur CGN depuis 2021, est élu à une forte majorité sans opposition et avec 1 [une] abstention.

M. Christophe Arminjon, maire de Thonon-les-Bains siège au Conseil d'administration de CGN SA, conformément à la décision prise lors de l'assemblée générale 2020.

Depuis le cadre de la restructuration de la CGN, les villes de Genève et de Lausanne sont représentées en alternance et pour 3 ans, au Conseil d'administration de Groupe CGN SA. La ville de Genève occupe ce siège pour la deuxième et avant-dernière année.

b | Information du Conseil d'administration au sujet des administrateurs et administratrices désigné[e]s par les collectivités publiques

- > Pour le canton de Vaud, **M. Benoît Gaillard** et **M. Marc-Olivier Buffat**, excusé
- > Pour la république et canton de Genève, **M. Jean-Marc Mermoud** et **Mme Fabienne Knapp**
- > Pour le canton du Valais, **M. Bertrand Duchoud**

6. Désignation de l'organe de révision

- > L'assemblée générale accepte, à une large majorité sans oppositions et avec 2 [deux] abstentions, la proposition du Conseil d'administration d'octroyer le mandat de révision pour l'année en cours, à la société fiduciaire INTERMANDAT SA.

M. Laurent Borgeaud, représentant de la société fiduciaire INTERMANDAT SA, accepte ce mandat et remercie l'assemblée générale pour sa confiance.

7. Propositions individuelles et divers

a | Étendue de l'horaire d'été – Proposition de M. Charly Pasche

M. Charly Pasche rappelle la teneur de sa demande : une extension de l'horaire d'été en septembre. Il souhaite vraiment que la CGN, le Conseil d'administration et la Direction, examine de nouveau cette proposition avec sérieux et que le Président organise un vote, convaincu qu'avec les beaux bateaux de la CGN, ce sera un vrai plaisir de naviguer en septembre, même pour le personnel ! M. Pasche invite les membres du Conseil d'administration et de la Direction à faire un rapport sur cette proposition à la prochaine assemblée générale.

³ Le Conseil d'administration est composé de 9 administrateurs dont 5 sont désignés par les autorités cantonales et 4 sont élus par l'assemblée générale, conformément aux statuts [article 22].



Le Président réitère ses excuses au nom de la CGN pour le délai pris pour répondre au courrier de M. Pasche. Que les actionnaires se rassurent, la CGN ne craint pas une charge de travail supplémentaire. Puis il clarifie la position de la CGN. D'une part, l'exploitation touristique de la CGN est une affaire déficitaire. Les recettes commerciales couvrent une part la plus importante possible des dépenses, mais pas toutes les dépenses. L'entreprise est dépendante des subventions publiques. Si la CGN décide de prolonger l'horaire d'été de 2 ou 3 semaines, ceci engendrera un coût supplémentaire, et donc un déficit supplémentaire, qui sera supporté par les collectivités publiques. La CGN ne peut pas décider unilatéralement d'augmenter son déficit sans convaincre ses pourvoyeurs de fonds. Aujourd'hui, le message des collectivités est clair : la CGN doit avant tout renouer avec le niveau de déficit qu'elle avait avant la pandémie. Il n'est pas de faire des expérimentations et d'augmenter le trafic qui augmenterait le déficit. La réponse de la CGN est fondée, en aucun cas un refus de discuter. Enfin, les statuts ne permettent pas de voter sur ce sujet, les horaires sont de la compétence du conseil. M. Pasche a reçu une réponse circonstanciée dans ce sens.

> Cependant, afin de permettre un débat sur des bases un peu plus étayées, la proposition d'extension de l'horaire d'été sur tout ou partie du mois de septembre avec les coûts engendrés et le déficit qui en découlerait sera présentée à la prochaine assemblée générale.

- **Les propositions devraient être transmises aux actionnaires avant l'assemblée générale** [M. Pasche].

La proposition de statuer sur la modification des délais de soumission des propositions individuelles a été refusée à 97% lors de l'assemblée générale de 2021, légitimant ainsi les statuts actuels et le mode de procéder en vigueur.

> Toutefois, par souci de compromis, le Président s'engage à ce que, dès l'année prochaine, les propositions individuelles rédigées succinctement soient disponibles sur place pour que les actionnaires puissent en prendre connaissance.

- b | **Offre CGN 2022 – Proposition de M. Jean Vernet, absent**

En l'absence de M. Vernet, le point n'est pas débattu. Le Président reconnaît que l'horaire est encore en rodage, et souffre de quelques défauts de jeunesse, en cours de correction. M. Vernet a reçu une réponse dans ce sens.

- c | **Carte Horizon – Proposition de M. Charly Teuscher et M. Robert Séverin**

Question et propositions : le nombre de cartes vendues, un rabais pour actionnaire et l'extension de la validité de la carte sur les heures creuses des lignes N1 et N2.

Il a été vendu 29% de cartes en moins en 2021 par rapport à 2020.

- **Carte Horizon avec rabais pour actionnaire**

> La CGN étudiera l'idée d'un rabais pour actionnaire et définira les modalités de mise en place pour la formule de l'année prochaine.

Mme Silvia Hausherr émet l'idée qu'il soit possible de renoncer au rabais pour actionnaire, la différence de prix serait un don à la CGN.



- **Extension de la validité de la carte Horizon sur les heures creuses de la N1 et de la N2,** comme elle est proposée sur la ligne N3 [M. Séverin]

Nyon manque d'une desserte suffisante en termes de lignes touristiques et selon le bateau qui opère la course Nyon-Yvoire, la valeur touristique n'est pas la même. Pour cela, la validité de la carte Horizon a été étendue sur cette ligne, pour que les Nyonnais bénéficient d'une offre touristique valable. La question de l'extension de la validité de la carte sur les lignes N1 et N2 est récurrente mais pour l'instant, une telle extension serait risquée pour la rentabilité des lignes.

- **Y a-t-il de l'abus de la part des détenteurs de la carte Horizon ?**

M. Séverin revient sur les termes « d'abus de la part de détenteurs de la carte Horizon ». Ces propos laissent entendre que les détenteurs de la carte Horizon étaient des tricheurs. Très choqué, M. Séverin attend des excuses de la CGN. De ce qu'il a pu constater, ce sont les contrôleurs qui ne sont pas à la hauteur et qui n'évitent pas les abus.

Mme Baron Pailhès, directrice marketing, ne croit pas que les termes de tricheurs émanent de la CGN. Ce sont plutôt des propos rapportés. Néanmoins, elle présente les excuses de la CGN s'il y a eu une mauvaise interprétation. La réalité qui justifie les changements effectués est simple : la carte Horizon est beaucoup plus utilisée que ce que les simulations d'utilisation laissent prévoir. 10 fois plus que prévu ! Alors que le nombre de passagers en 1^{re} classe est limité. La CGN se doit de garantir un accueil à la hauteur des attentes des passagers. La carte Horizon avait valeur de test et tenant compte de la réponse de la clientèle, des ajustements ultérieurs sont inévitables. Le Président en appelle à la bienveillance de l'assemblée vu le caractère innovant de cette action tout en précisant que la carte Horizon est copiée par d'autres compagnies.

- **Carte Horizon pour accompagnant**

Mme Muriel Vez, de Genève, déplore qu'il ne soit plus possible d'inviter un accompagnant. Si c'est pour voyager seule, la carte Horizon n'a plus d'utilité. **Mme Staub** suggère que la CGN instaure une carte pour accompagnant non nominative, donc transmissible.

- > La carte Horizon fera l'objet d'un questionnaire d'évaluation auprès de sa clientèle pour évaluer les changements, évoluer et s'adapter.
- > La proposition d'une carte pour accompagnant sera étudiée car elle a déjà été reçue sous d'autres formes.

- **Le déclassement des actionnaires en 1^{re} classe est transmissible**

- > Comme cette information ne semble pas claire, elle sera améliorée lors du prochain envoi.

- **Nouvel horaires 2022 au départ de Genève** [Mme Vez et M. Girod]

Les nouveaux horaires au départ de Genève ne permettent plus d'arriver au restaurant à Rolle, Morges ou Lausanne, à des heures « normales ». Le conseil reconnaît que l'horaire favorise surtout le fait de manger à bord.

- **Nouvel horaire en général**

M. Jean-François Fernet signale à l'assemblée que, lorsque des horaires sont mis en consultation début juin, un site internet est à disposition des usagers, pour d'éventuelles réclamations.

Un actionnaire remercie et félicite la CGN pour le nouvel horaire, les belles croisières sur le Haut-Lac et ajoute que les bateaux, dont le Montreux et sa gastronomie à bord, sont, chacun à



leur niveau, de vraies œuvres d'art ! La CGN mérite aussi des félicitations. Félicitations qui seront transmises à qui de droit, selon le souhait du Président, touché par ce message.

○ **Billetterie**

M. Séverin recommande encore l'utilisation de l'application FAIRTIQ pour l'achat des billets et félicite la CGN pour avoir introduit cette billetterie électronique.

Pour mémoire, la CGN a élargi son offre de billets bon marché : vente flash de cartes journalières, cartes QOQA, cartes des communes, billets dégriffés à certains horaires ...

d | **Classement de la flotte « Belle Époque » de la CGN, au Patrimoine mondial de l'UNESCO – Proposition de M. Georges Assima**

Il ne fait pas de doute que la flotte CGN mérite la reconnaissance de l'UNESCO. La demande a déjà été transmise à l'Unesco, qui bien que reconnaissante de la valeur du patrimoine, n'entre pas en matière. Conformément à ses statuts, l'UNESCO ne reconnaît pas le patrimoine *mobile*, seulement le patrimoine *immobile*. Pour preuve, la ligne Albula/Bernina dans les Grisons est bien inscrite au patrimoine de l'Unesco mais c'est seulement la ligne qui est classée, pas les trains.

L'argument de l'immobilité ne convainc pas les actionnaires. Comme la flotte reste au port pendant l'hiver, elle est dès lors, *immobilisée* une partie de l'année. Certains navires pourraient être exploités à quai toute l'année. Et aussi, les vignes de Lavaux et la fête des vigneronns sont tous deux inscrits au patrimoine de l'Unesco, les bateaux qui relient les deux entités devraient être pris en considération. Une autre idée est de proposer d'inscrire la croisière au patrimoine immatériel de l'Unesco.

La réponse de l'Unesco n'a pas découragé la CGN qui envisage d'autres pistes ; reformuler la demande seule ou en partenariat avec d'autres sociétés de navigation en Suisse.

○ **Reconnaissance nationale de la flotte « Belle Époque »**

L'ensemble de la flotte « Belle Époque », L'Helvétie y compris, bénéficie déjà d'une reconnaissance nationale de la part de la Confédération. En effet, par arrêté fédéral, l'ensemble de la flotte CGN est reconnu d'importance nationale. Elle est inscrite dans « l'inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale et ferait partie des biens protégés en cas de conflit armé, de catastrophe et de situation d'urgence ».

e | **Autres points soulevés**

○ **Droit de bouchon excessif (30.00 Fr.)** constaté par Mme Françoise Bloch

Le droit de bouchon n'appartient pas à la CGN. Il est dû à l'exploitant, Café-Léman, société anonyme indépendante. L'exploitant bénéficie d'un contrat d'exclusivité et la CGN ne peut modifier un paramètre de manière unilatérale. Mais ce point pourra être repris lors d'une nouvelle négociation.

○ **Journées à thème pour les enfants sur une proposition de M. Girod**

Pour que les enfants soient toujours mieux accueillis à bord, la CGN propose le Family Pass qui attire les familles. Les enfants voyagent gratuitement certains jours en été. Cette année, la CGN a réalisé un kit enfant avec les aventures de Maéllys.



○ **Difficultés actuelles de la flotte en particulier le Rhône et la Suisse**

Le programme pour maintenir la flotte, combiné aux difficultés d'approvisionnement sur le marché, est très ambitieux. Mais les équipes qui préparent les bateaux fournissent des efforts extraordinaires pour mettre les bateaux à la disposition des voyageurs.

Le Rhône a subi, le jour de son inauguration, un déclenchement du système anti-feu, en plus de pièces mécaniques dans un circuit d'huile. D'où sa mise en cale pendant 3 mois pour révision. Dans un contexte où il y a de vraies tensions sur les voies d'approvisionnement. Heureusement, grâce à un partenaire du projet NaviExpress, une solution a été trouvée. Le Rhône fera ses premiers essais la semaine prochaine.

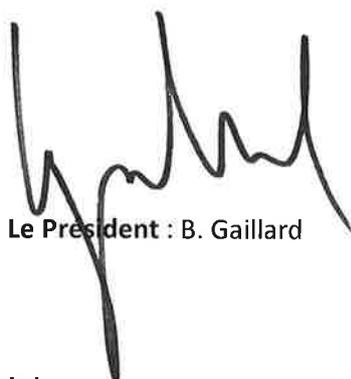
La technologie centenaire de la Suisse est très fragile. Un joint a lâché pendant la croisière au large. La priorité a été de rassurer les passagers et d'évacuer le bateau. Les passagers ont bien sûr été remboursés. **M. Maurice Décoppet** qui était sur le bateau la Suisse au moment de l'avarie, reconnaît le travail extraordinaire des techniciens et de l'équipage qui ont opéré le sauvetage par Navibus. Le bateau est rentré au port avec une réparation de fortune. Ce qui permet au Président de conclure sur une note assez optimiste.

Le Président clôt officiellement l'assemblée générale à 11 h 50.

Il remercie les équipes qui ont rendu possible cette assemblée générale, que ce soit au niveau de l'organisation, de l'accueil, de la circulation du micro et de tout ce qu'implique la réunion de tant de personnes.

S'ensuit une petite mise en bouche pour 2023, la CGN fêtera ses 150 ans. Un programme pétillant, vivant et diversifié se prépare !

Enfin, le Président remercie l'assemblée pour son attention, les membres de la Direction présents qui se sont exprimés, les membres du Conseil d'administration, l'assistance et en particulier, Mesdames et Messieurs les actionnaires, pour leur endurance, leur engagement, leur soutien et leur confiance. L'assemblée est conviée au verre qui sera servi dehors. Les membres de la direction restent à disposition pour des discussions bilatérales.



Le Président : B. Gaillard



Le secrétaire : A. Bergmann

Les scrutateurs :

Monsieur Fabrice Nicolet :



Monsieur Vincent Toriel :

